

AVIS PUBLIC

RETRAIT DE LA RÉSOLUTION CA14 090233

AVIS est par les présentes donné à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par la résolution CA14 090233 que :

Lors de la séance tenue le 8 décembre 2014, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a retiré la résolution CA14 090233 adoptée en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), visant à autoriser la démolition des trois bâtiments situés aux 9700, 9710 et 9720, boulevard Saint-Laurent et la construction d'un bâtiment d'habitation de huit étages, et ce, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) - dossier 1130449005.

DONNÉ à Montréal, ce dix-septième jour de décembre deux mille quatorze.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut
Chef de division – Greffe, performance et informatique